



LE SYMPOSIUM NATIONAL D'ADAPTATION AUX NOUVELLES NORMES COMPTABLES DU SYSCOHADA REVISÉ

*à
Libreville du 27 Novembre 2017 au 30 Mars 2018*



Les ministres de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) se sont réunis à Brazzaville du 26 au 27 janvier 2017, en 43ème session extraordinaire de leur conseil et ont adopté le nouvel Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF), publié au Journal Officiel de l'OHADA le 15 février 2017.

L'AUDCIF entre en vigueur le 1er janvier 2018 pour les comptes personnels des entités et le 1er janvier 2019 pour les comptes consolidés, les comptes combinés et les états financiers établis selon les normes IFRS.

En effet, la comptabilité a évolué de manière significative au cours de ces 15 dernières années. Force est de constater que le système comptable OHADA, introduit en janvier 2001 est fortement dépassé aujourd'hui compte tenu du rythme auquel évoluent les normes comptables internationales.

Plus aucun comptable digne de ce nom n'ignore le mouvement de convergence des différents référentiels comptables nationaux ou régionaux de par le monde, vers les normes comptables internationales dénommées « normes IAS/IFRS ».

Il astreint toutes les entités soumises aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit commercial général, de l'Acte Uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE, de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives et les entités publiques, parapubliques et d'économie mixte, à mettre en place, à compter du 1er janvier 2018, une comptabilité dite comptabilité financière.

Ce mouvement de convergence vers les IAS/IFRS a pour buts, de faire parler un langage commun à tous les comptables du monde et de prescrire une présentation normalisée des états financiers.

La pratique comptable, la liasse fiscale, le contrôle de gestion, les audits, les programmes des enseignements techniques, professionnels et universitaires et les logiciels de gestion sont à revoir en profondeur et le défi est énorme.

Comment mettre en chantier, conduire un tel projet d'adaptation et être prêt avant le 1er janvier 2018 ?

C'est face à cette question fondamentale que le CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE avec la participation technique d'OSMOSE CONSULTING INTERNATIONAL, engagés aux côtés des entreprises depuis plus de quinze ans dans le renforcement des compétences de vos personnels, mettent en œuvre une série d'actions de formations. Celles-ci comprendront 60 thèmes comptables, fiscaux, sociaux et managériaux avec des cas pratiques d'application et des travaux dirigés couvrant tous les aspects et seront animées par des experts comptables nationaux et étrangers, des Inspecteurs du travail, des Inspecteurs des Impôts, les représentants des CNSS et CNAMGS du 27 novembre 2017 au 30 mars 2018.

Renseignements et Inscriptions

E-mail [sympohada.cnac@osmose-ci.com](mailto:symphohada.cnac@osmose-ci.com)
Tél. : 06 24 78 28 / 06 91 45 20 / 05 45 18 18

02 04 46 63 / 06 41 20 64 / 07 74 00 95 / 07 04 85 73 / 05 29 23 72 / 03 37 17 17